

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°22.08.13

Présents	24
Pouvoirs	9

OBJET :
AVENANT
CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE -
VERSEMENT
PRESTATION AU
TITRE DU POSTE DE
COORDINATEUR

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 novembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Christine SICCARDI à Richard MALLIÉ, Maëva GAUTELIER à Corinne LE MEUT, Véronique GARNIER à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Sophie SURACE, Florian PARIS à Roger MOSSÉ, Patricia COTTI à Stéphane PIERRACCINI, Jean-François CAIRE Yann PERTUISEL, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Pour mémoire, la Commune de Bouc Bel Air a signé le 10 décembre 2018 le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), contrat émanant de la Caisse d'Allocations Familiales permettant à la Commune de financer en partie les actions qu'elle souhaitait développer en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Suite à la fin du Contrat Enfance Jeunesse, la Commune a signé le 29 juin 2022, suite au Conseil Municipal du 21 juin 2022, un accord-cadre avec la CAF concernant la Convention Territoriale Globale remplaçant le CEJ; cela afin de percevoir notamment les versements des Bonus Territoire pour les équipements subventionnés précédemment dans le CEJ.

Cependant, ce nouvel accord-cadre ne prend pas en compte le maintien du versement de la prestation au titre du poste de coordinateur CEJ. Pour rappel, les missions du coordinateur sont principalement le suivi des contrats signés avec la CAF et l'évaluation des actions menées. Ce poste est un 0,5 Equivalent Temps Plein occupé par un agent du Service Scolaire Enfance Jeunesse subventionné annuellement à hauteur de 9 541,64€.

Ainsi, la Caisse d'Allocations familiales adresse à la Commune un avenant pour une durée d'un an afin de maintenir le versement de la prestation au titre du poste de coordinateur jusqu'au 31 décembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission, Affaires Scolaires, Petite Enfance, Jeunesse du 9 novembre 2022,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'Avenant au Contrat Enfance Jeunesse afin de permettre à la Commune de percevoir en 2022 la prestation au titre du poste de coordinateur.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :

Richard MALLIÉ,
Maire.

